

Sciences Humaines et Sociales Mention : Sciences du langage Spécialité : Ergonomie Cognitive et Ingénierie Linguistique

RNCP11843 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	326, 125
Code(s) ROME	M1803, K2401, H1206, M1805
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours professionnel – Parcours recherche : Recherche en traitement automatique des langues

Les titulaires de ce master sont des spécialistes du traitement automatique des langues (TAL), leur secteur d'intervention est celui des technologies du langage. Ils participent à la conception de dispositifs informatiques facilitant le traitement du langage par ordinateur et répondent aux besoins de gestion et d'accès à l'information sous forme textuelle (rapports d'activité, résultats d'enquêtes, documentation technique, courriers clients, mails, forums en ligne, presse, sites web, etc.). Les applications visées sont en particulier la recherche d'informations, la veille technologique, scientifique et commerciale, la maîtrise de la communication client, la traduction, la gestion des risques, l'aide à la rédaction, la gestion des connaissances métier.

Selon le contexte, ce professionnel intervient sur différentes missions.

Dans l'entreprise, il peut être en charge de la conception, du développement, de la maintenance et de l'évaluation d'outils informatiques dédiés au traitement des langues. Il peut se voir confier l'analyse et de la définition des besoins de l'entreprise, des utilisateurs en matière de systèmes d'information. Il peut également expertiser les outils de TAL existants pour les adapter à un objectif de traitement ou à un contexte particulier. Il accompagne le client dans la mise en œuvre des solutions retenues et le conseille sur l'organisation, les méthodes et les outils. Il peut être amené à produire des ressources linguistiques (corpus, lexiques, grammaires).

Dans le monde de la recherche (privée ou publique), il développe des ressources et des outils innovants, évalue leur apport dans différentes applications, ou mène des recherches plus fondamentales sur l'étude outillée des phénomènes langagiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

a) Compétences spécifiques :

- choisir et mettre en œuvre des techniques de recueil et de traitement informatique des données linguistiques (collecte de données, annotation, exploration, traitements) , en faisant appel à des outils existants, ou en programmant des chaînes de traitement spécifiques ; ces compétences concernent principalement le français et l'anglais, mais peuvent être transposées au traitement d'autres langues

- utiliser et expertiser des programmes informatiques dédiés au traitement de la langue ; évaluer avec des techniques et des compétences adaptées la qualité d'un traitement linguistique.
- produire et exploiter des matériaux linguistiques (lexiques, retranscriptions, corpus, thesaurus, données terminologiques, etc.) en utilisant des méthodes informatiques
- décrire et analyser des usages langagiers en faisant appel à des techniques d'analyse de corpus, de fouille de données et d'outils statistiques
- décrire, modéliser et formaliser des règles linguistiques pour les intégrer à des programmes informatiques.
- élaborer, synthétiser et argumenter des propositions de conception et/ou d'aménagement de systèmes techniques qui facilitent la recherche d'information, l'apprentissage, la réalisation de tâches, en s'appuyant sur des techniques d'analyse des activités humaines (observations, entretiens, analyse des traces) ;
- maîtriser les concepts du domaine des sciences du langage et l'état de l'art des applications de traitement automatique des langues

b) Compétences professionnelles générales :

- construire une démarche de recherche (élaboration d'une problématique théorique et d'un dispositif empirique, collecte, analyse et traitement quantitatif et qualitatif des données) en réponse à une question théorique ou à une demande de terrain ;
- réaliser une recherche documentaire ou une analyse concurrentielle et en fournir une synthèse (état de l'art).
- mobiliser des savoir-faire professionnels : planifier son action et ses ressources, gérer le travail en équipe, rédiger des documents professionnels (proposition d'intervention, cahier des charges, compte-rendu d'étapes,...), préparer et animer des réunions de travail, présenter une communication orale, utiliser la documentation technique, y compris en langue anglaise.
- communiquer et diffuser ses connaissances et ses résultats en utilisant les supports de communication adéquats, y compris en anglais.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Parcours Professionnel : secteur public ou privé, entreprises ou administrations ; entreprises spécialisées dans le développement de logiciels ; sociétés de conseil.

Parcours Recherche : secteur public et privé (unités de recherche et développement chargées des problématiques de gestion de la documentation et d'accès à l'information).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

Ingénieur linguistique ; Linguiste informaticien(ne) ; NLP engineer ; Chef de projet en linguistique informatique ; Terminologue ; Ingénieur Support Linguiste ; Responsable en knowledge management ; Veilleur ; Ingénieur d'études ; ergonome IHM spécialisé dans les systèmes documentaires

Sous réserve de poursuite en thèse et obtention du concours : enseignant-chercheur ou chercheur en linguistique et en traitement automatique des langues

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 850 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (41 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique · tension 4/5 (Élevée) M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom · tension 5/5 (Très élevée) M2X91 — Chefs de projet et directeurs de service informatique · tension 4/5 (Élevée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	53 662
Jugés difficiles à recruter	50 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom M2X91 — Chefs de projet et directeurs de service informatique N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11843/>